

L'UNSS et l'Association Sportive du collège ROSE SAINT JUST

Les professeurs d'EPS du collège proposent plusieurs activités sportives dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Le but est de découvrir le milieu associatif en participant entre autre à des compétitions sportives scolaires les mercredis après midi. Les enfants peuvent donc participer à l'Association Sportive du Collège Rose-Saint-Just en tant que joueur, **mais également** en tant que Jeune Dirigeant, Jeune Arbitre, Jeune Organisateur, Jeune Coach, Jeune Reporter ou Jeune Secouriste.

Les activités proposées et les horaires d'entraînement 2018-2019 :

- **BADMINTON et TENNIS de TABLE** le lundi de 12h00 à 13h30 au stade
- **VOLLEY BALL** le mercredi de 12h à 14h30 au stade
- **BASKET-BALL et TENNIS de TABLE** le jeudi de 12h00 à 13h30 au stade
- **SURF et BODYBOARD** les mercredis de 14h à 16h à Tartane Anse l'Etang

Les compétitions

Elles auront lieu certains mercredis après-midi. Le programme annuel sera affiché en début d'année. Les horaires et les points de rendez-vous seront communiqués aux élèves en temps voulu.

Comment s'inscrire :

- **Payer une cotisation variable en fonction du nombre d'activités pratiquées : 20 euros si une activité, 30 euros si plusieurs activités ayant lieu 2 jours différents (chèque à l'ordre de l'Association Sportive du collège Rose St Just)**
- **Faire signer l'autorisation parentale (voir au dos)**
- **Acheter le T-shirt de l'AS : 10€ (ou le renouveler si nécessaire)**

Ces documents sont à donner aux professeurs responsables de l'activité choisie.



REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

- Assiduité : Tout élève qui s'inscrit à l'AS s'engage à participer aux entraînements de façon assidue tout au long de l'année scolaire.
- Déplacements : Les élèves se rendent et quittent les installations sportives par leurs propres moyens. A la sortie de la cantine, ils doivent se rendre **directement** au stade. Lors des compétitions qui se déroulent à l'extérieur, les élèves se rendent au point de rendez-vous.
- Calendrier : En raison de compétitions, des entraînements sont susceptibles d'être annulés ou déplacés. Toutes les informations sont affichées sur des panneaux disposés au collège. Les élèves sont tenus de s'y référer.
- Comportement : Le règlement intérieur du collège s'applique dans le cadre de l'association sportive. Tout élève qui n'adopte pas une attitude respectueuse (des professeurs, des élèves ou de ce règlement) dans le cadre des entraînements, des compétitions et des déplacements peut être provisoirement ou définitivement exclu de l'AS sans remboursement.
- Tenue : Une tenue sportive est obligatoire pour participer aux activités.